

## D'UNE vivacité ENCORE PLUS GRANDE

**GRUPE ULTIMA** et la *Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)* sont heureux d'annoncer que le programme Vivacité a été revu et enrichi. En effet, dès maintenant, ce programme offre de meilleures couvertures aux entreprises de l'industrie de l'horticulture ornementale, mais toujours à un prix fort concurrentiel. Le programme Vivacité protège adéquatement votre entreprise, ce qui vous permet d'avoir la quiétude d'esprit que votre assurance correspond à vos besoins spécifiques en horticulture ornementale. Voici quelques exemples.

### SECTEUR DE LA PRODUCTION

Les entreprises qui œuvrent dans ce secteur font face aux risques suivants: bris d'une serre, perte de revenus selon les cycles de production, bris d'équipements, dommages directs et indirects dus à la fragilité relative de vos plantes, etc. Par exemple, si votre serre ou une partie de votre serre s'effondre à la suite d'une accumulation de neige sur le toit, en plus d'être assuré pour ce genre de risque, vous êtes également couvert par l'assurance interruption des affaires du programme Vivacité qui tiendra compte des saisons de production dans l'évaluation de la perte de revenus subie.

### SECTEUR DE LA COMMERCIALISATION

Dans ce secteur, les entreprises sont susceptibles de subir les dommages suivants: bris d'équipements électriques, risques reliés aux activités saisonnières, etc. Par exemple, le contenu d'un emplacement réfrigéré est endommagé à la suite d'une perte d'alimentation électrique assurée. Ce risque est couvert par la garantie du programme Vivacité pour les pertes indirectes découlant d'un risque assuré. Ainsi, advenant une tempête de verglas, telle que celle survenue en 1998, vous seriez également couvert par le programme Vivacité.

### SECTEUR DES SERVICES

En évoluant dans ce secteur d'activités, les entreprises font face aux risques suivants: vol d'équipements, poursuite pour un travail mal exécuté, poursuite pour avoir omis de réaliser certains travaux, poursuite contre l'un de vos employés, etc. Par exemple, un client vous poursuit puisqu'il a subi un dommage à la suite de l'exécution des travaux. Si, pour remédier à ces dommages, vous devez reprendre les travaux, ces derniers seront garantis par l'assurance malfaçon du programme Vivacité.

Il est important de noter que seules les entreprises membres des associations affiliées à la FIHOQ peuvent bénéficier du programme Vivacité et des rabais sur les primes d'assurance qui s'y rattachent.



FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE  
DE L'HORTICULTURE  
ORNEMENTALE  
DU QUÉBEC

**ULTIMA** 25 ANS  
DE PERFORMANCE



vivacité

## Pour une adhésion ou une modification

**VOUS DÉSIREZ ADHÉRER** au programme Vivacité de Groupe Ultima? Vous êtes déjà assuré par l'excellente protection du programme Vivacité et aimeriez profiter des protections supplémentaires nouvellement ajoutées?

Pour parler directement à un courtier de Groupe Ultima de votre région, composez sans attendre:

1 866 473-4460

## Vivacité, l'assurance conçue pour les pros de l'horticulture

**ÊTRE ASSURÉ AVEC VIVACITÉ**, c'est avoir une assurance qui comble vos besoins et réduit vos inquiétudes lorsque vous êtes victime d'un incident. Ainsi, le programme se compose principalement de quatre assurances qui, à elles seules, couvrent plusieurs risques potentiels :

- **L'ASSURANCE BIENS** couvre les dommages aux biens de l'entreprise assurée et les conséquences financières qui en découlent sur ses revenus et dépenses. Lors d'un sinistre, l'assureur indemnise l'entreprise assurée. L'indemnisation est calculée selon la valeur à neuf si cette protection a été choisie. Les pertes de revenus sont calculées selon la perte réelle subie. La couverture d'assurance est une protection « tous risques » améliorée ;
- **L'ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS** couvre certains équipements spécifiques à la suite d'un mauvais fonctionnement, par exemple, le bris d'équipements de chauffage et de réfrigération. Cette assurance englobe également les conséquences financières qu'engendre le dommage sur les revenus et dépenses de l'assuré ;
- **L'ASSURANCE VOL ET DÉTOURNEMENT** protège l'assuré contre la fraude commise par un ou des employés et le vol d'argent et de valeurs négociables ;
- **L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE** couvre la responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à des tiers. L'engagement de l'assureur est, dans un premier temps, de défendre l'entreprise. Dans un second temps, d'indemniser la victime si l'entreprise est reconnue responsable. Elle couvre l'entreprise elle-même et ses représentants (dirigeants et employés). Deux garanties spéciales sont incluses à cette assurance: la garantie pour la malfaçon qui couvre les coûts de reprise des travaux et la garantie pour erreurs et omissions dans le design de plans.

### Le programme Vivacité vous offre

- une protection sur mesure et adaptée à vos besoins ;
- 21 extensions de garanties améliorées ;
- la valeur à neuf maintenant disponible sur la plupart des véhicules ;
- un seul ajustement annuel pour les ajouts et retraits de véhicules ;
- aucuns frais d'intérêts pour étaler vos paiements sur une base mensuelle ;
- l'assistance juridique téléphonique gratuite de Groupe Ultima ;
- une couverture exclusive à Groupe Ultima contre les dommages causés par les traitements inadéquats des pelouses, arbres et arbustes ;
- une tarification préférentielle aux membres des associations affiliées à la FIHOQ ;
- ... et bien plus !

## Un partenariat bénéfique

**FONDÉ EN 1983** par un groupe de courtiers, Groupe Ultima [[www.ultima.qc.ca](http://www.ultima.qc.ca)] est devenu le plus important regroupement de cabinets de courtage en assurances IARD (incendie, accidents, risques divers) au Québec. Partenaire depuis 20 ans avec la FIHOQ, Groupe Ultima a conçu, en collaboration avec les représentants de votre industrie, un programme d'assurance exclusif à l'horticulture ornementale québécoise afin de répondre à vos besoins particuliers... aux meilleurs coûts possibles.

## Concours « Jardins de rêves à Chaumont-sur-Loire »

**GROUPE ULTIMA**, fier partenaire de la FIHOQ, offre à ses assurés la chance de s'envoler vers la France, pour assister au 19<sup>e</sup> Festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire. Pour participer, il suffit de détenir une police d'assurance émise par le Groupe Ultima avant le 9 novembre 2009.

Cet inoubliable voyage d'une semaine en France pour deux personnes inclut la visite du Festival international des jardins 2010 et 500 \$ d'argent de poche. D'une valeur approximative de 8 000 \$, ce tirage aura lieu le 18 novembre 2009 dans le cadre de l'Expo-FIHOQ 2009.

On peut obtenir les détails concernant ce concours à [[www.ultima.qc.ca](http://www.ultima.qc.ca)] ou au [[www.fihq.qc.ca](http://www.fihq.qc.ca)].

